



FMC

PROTECT FOR BETTER GROWTH

Coragen®
Insecticide

La solution innovante pour contrôler durablement le doryphore

AVANTAGES CLÉS



Le standard de performance

- Site et mode d'action unique sur œufs, larves et adultes
- Très haute performance, grâce à un arrêt rapide de la prise de nourriture
- Persistance d'action jusqu'à 21 jours

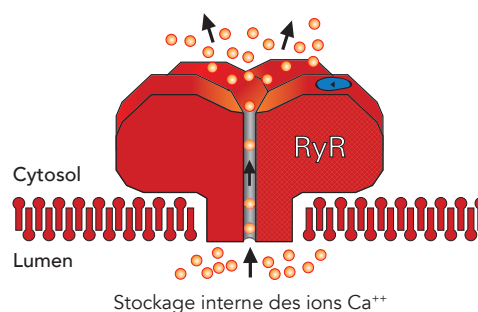


Rynaxypyr®

GROUPE 28 INSECTICIDE

Produit myobloquant
Agoniste des récepteurs à ryanodine

Libération incontrôlée d'ions Ca^{++}



Facile d'emploi

- Translaminaire et résistant au lessivage (50 mm)
- Utilisable durant la période de floraison en dehors de la présence des abeilles
- Efficacité peu dépendante des conditions climatiques
- Formulation liquide facile à doser, petite dose par ha



Intégration facile dans les programmes de protection intégrée à faible risque sur la faune auxiliaire*



* dans le cadre du respect des conditions d'emploi figurant sur l'étiquette.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



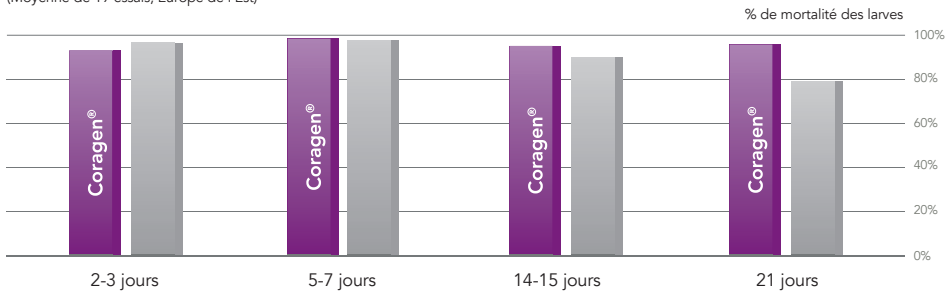
Coragen®
Insecticide

La solution innovante pour contrôler durablement le doryphore

LE STANDARD DE PERSISTANCE

Persistance comparée de Coragen® sur larves de *Leptinotarsa decemlineata*

(Moyenne de 19 essais, Europe de l'Est)

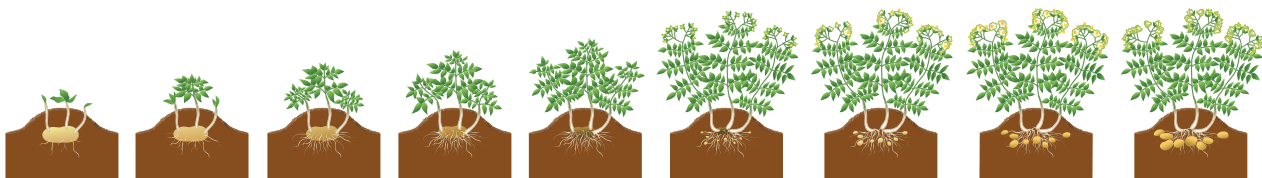


■ Coragen® 60 ml/ha
■ Produit C (dose recommandée)

POSITIONNEMENT

Pour une bonne protection du feuillage, appliquer Coragen® dès éclosion des oeufs ou détection des larves de doryphore au stade grain de blé, avant l'apparition des premiers dégâts. Renouveler l'application 14 à 21 jours plus tard, en fonction de la pression du ravageur.

Le volume de bouillie sera compris entre 100 et 400 L/ha.



possible → recommandé

FICHE D'IDENTITÉ PRODUIT

Numéro d'AMM	2100121
Formulation	Suspension concentrée (SC) de 200 g/l de Rynaxypyr®
Dose homologuée	60 ml/ha
Nombre max d'applications*	2 applications par ha, 1 an sur 2 - stades d'application BBCH31 à BBCH69
Classement	H410
Zone non traitée	5 mètres par rapport aux points d'eau
Delai avant recolte	14 jours
Delai de rentree	6 heures
Mention floraison	Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour des applications à 60 ml/ha de Coragen®

*Interdit sur sol artificiellement drainé en pomme de terre

Coragen® : Suspension concentrée [SC] contenant 200 g/L (18,4 %) de chlorantranilprole(1). A.M.M. Provisoire n° 2100121. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la benzisothiazolinone ; peut produire une réaction allergique. SPe8 avec mention 'Emploi autorisé durant la floraison et en période d'exsudats' en dehors de la présence d'abeilles pour les usages indiqués sur l'étiquette. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et précautions d'emploi, restrictions et contre-indications, se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. (1) Matière active de Rynaxypyr®. Coragen® et Rynaxypyr® sont des marques déposées de FMC Corporation et ses filiales. Distribué par Cheminova Agro France SAS - 11 bis, Quai Perrache - F-69002 Lyon - Tél. +33 (0)4.37.23.65.70 - RCS Lyon B 352 320 279 - www.cheminova.fr. Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.